



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 21 - Travaux d'enfouissement de réseaux entre le 6 rue de la Madeleine et le Passage Champagny - Avenant à la convention avec le SYDED

Travaux d'enfouissement de réseaux entre le 6 rue de la Madeleine et le passage Champagnay Avenant à la convention avec le SYDED

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Dans le cadre du projet de réhabilitation du 6 rue de la Madeleine, le programme des travaux confié à l'aménageur comprenait, outre les réhabilitations immobilières, l'aménagement des cours et la réalisation d'un parking en ouvrage sous l'esplanade du Fort Griffon.

Les travaux d'aménagement sont maintenant achevés et le passage du 6 rue de la Madeleine à la crèche de Battant est ouvert depuis fin novembre 2017.

Ces travaux ont donné lieu à des travaux d'enfouissement de réseaux secs pour lesquels la Ville a directement contracté avec le SYDED dans le cadre d'une convention présentée au Conseil Municipal le 19 février 2015. Il s'agissait :

- d'enfouir le réseau aérien résiduel ERDF traversant la cour haute du 6 rue de la Madeleine, comme demandé par le Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine,
- de réaliser des travaux de génie civil pour permettre l'installation de nouveaux luminaires jusqu'au passage Champagnay, en cohérence avec ceux installés dans les cours du 6 rue de la Madeleine.

La participation de la Ville à ces travaux était alors estimée à 6 712 € TTC et a donné lieu à la signature d'une convention avec le SYDED précisant l'estimation sommaire des travaux réalisés par le SYDED évalués à 14 313 € TTC.

Le décompte général définitif fait état de diverses évolutions mais principalement de frais de maîtrise d'ouvrage en augmentation par rapport à la première convention. Le montant des prestations du SYDED s'élève maintenant à 1 300 €, alors qu'il était évalué à 570 € en 2015.

Il s'agit de prestations de maîtrise d'ouvrage calculées suivant les forfaits validés au bureau du SYDED le 5 décembre 2014 :

- Mission MOA et AOR = forfait 500 €
- Mission DET = forfait 500 € + 6 € le ml de génie civil soit pour 50 m, 300 €.

Les montants des travaux d'électricité issus du DGD s'élèvent à 5 347 € (pour 5 075 € estimés initialement).

Les montants des travaux de génie civil d'éclairage public issus du DGD s'élèvent à 558 € (pour 1 065 € estimés initialement).

La participation de la commune est ainsi portée à 7 205 € TTC (contre 6 710 € estimés initialement) pour un montant total TTC de travaux de 14 825 € (contre 14 310 € estimés initialement).

Conformément aux stipulations de la convention du 13 avril 2015, un avenant à la convention est nécessaire dans le cas où la participation de la commune serait supérieure au montant mentionné dans l'annexe financière prévisionnelle.

Cette participation constituant des travaux attenants à la concession d'aménagement, elle sera prélevée sur la ligne 204.824/204182.004821A.30100.

Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur l'évolution et le décompte de ces travaux pour lesquels le SYDED a assuré la maîtrise d'ouvrage,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document (avenant à la convention) à intervenir permettant de clore l'opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme VIGNOT, Mme ZEHAFF (2), M. LIME, M. POUJET, M. GROSPERRIN, Mme PRESSE, Mme FALCINELLA, Mme WANLIN, Mme LEMERCIER et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,




Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs
Reçu le 29 JAN. 2018
Contrôle de légalité
